

## Prise de position

### Votation populaire du 27 septembre 2020

#### Formulaire de Signature

Ce formulaire doit être remis aux partis, associations ou groupements car il doit faire partie du dossier « Prise de position » déposé en une seule fois au service des votations et élections au plus tard le lundi 3 août 2020 à midi.

Nom de la Prise de Position : Comité OUI à la loi sur la compensation du stationnement

Nom, Prénom :	_____
Date de naissance : (jj-mm-aaaa)	_____
Adresse <u>privée</u> :	_____
NPA/Localité :	_____
Tél. (facultatif) :	_____
Signature :	_____

**MANDATAIRE** : Les signataires de chaque prise de position désignent parmi eux un/une mandataire et son/sa remplaçant-e, chargés-es des relations avec les autorités.

**NOTA** : Un/une électeur-trice ne peut signer qu'une liste de prise de position et ne peut pas retirer sa signature après le dépôt de la liste. Toute liste de prise de position qui, après vérification, ne comportera pas le nombre de signatures valables requis par la loi, sera refusée.

LE 27 SEPTEMBRE 2020

# OUI À LA LOI SUR LA COMPENSATION DU STATIONNEMENT

**actif-traffic**  
En avant toute !

## Une loi actuelle très contraignante

À l'heure actuelle, la loi empêche très fortement de toucher aux places de parking en surface, obligeant à compenser toute suppression en surface par une nouvelle place dans un parking souterrain. Ce principe très rigide supporte certes quelques dérogations minimales dans l'hyper-centre et le centre mais celles-ci sont largement insuffisantes... et conditionnées au fait que les aménagements permettraient de fluidifier et/ou de sécuriser le trafic.

## Débloquons les projets pour la mobilité douce et les transports publics!

Cette «sacralisation» des places de parking bloque la réalisation de nombreux projets concrets de mobilité douce (piétonnisation, pistes cyclables, élargissement de trottoirs, etc.) et d'amélioration de la fluidité des

transports publics. Le Grand Conseil a voté à une très large majorité une modification de la loi permettant un assouplissement un peu plus substantiel de ce principe, ce qui pourrait débloquer des projets et ainsi améliorer un peu la situation pour les piétons, cyclistes et les tpg. C'est sur cet assouplissement que nous voterons le 27 septembre prochain.

## Une réserve de places en souterrain inexploitées

Concrètement, cette réforme triple le nombre de cases pouvant être compensées par des places existantes mais sous-utilisées dans des parkings en ouvrage. Elle élargit aussi la définition des parkings souterrains utilisables pour cette dérogation, ce qui permet d'en inclure seize au lieu de six actuellement. Elle assouplit aussi les critères. Aujourd'hui, avec la loi actuelle, seulement 200 places peuvent être compensées... alors qu'il reste une réserve de 2000 places!

## Accélérer la réalisation de projets

Avec les contraintes actuelles, il faudrait 28 ans pour réaliser les projets de mobilité durable prévus par le Canton. Avec la révision, il ne faudra plus que 5 ans. Cela permettrait une avancée importante.

## Pour la mobilité douce, pour les transports publics, pour un Canton qui consacre son espace public en surface à la vie ...et qui met davantage en souterrain les véhicules motorisés, votons OUI!

*Le formulaire de prise de position au verso permettra au comité OUI à la compensation du stationnement d'obtenir des espaces d'affichage gratuits dans le Canton ainsi qu'une ligne dans la brochure de votation. Merci de signer et faire signer aux personnes ayant le droit de vote cantonal à Genève et nous la renvoyer au plus vite. Le comité du OUI est composé des organisations suivantes: actif-traffic, ATE, Pro Velo, Survap, AHJ, Grands-Parents pour le Climat, Noé21, etc.*

Plier, ne pas détacher!

LE 27 SEPTEMBRE 2020

# OUI À LA LOI SUR LA COMPENSATION DU STATIONNEMENT



**A**

Nicht frankieren  
Ne pas affranchir  
Non affrancare

Geschäftsantwortsendung Invio commerciale-risposta  
Envoi commercial-réponse

MERCI DE BIEN VOULOIR SIGNER

LA PRISE DE POSITION AU VERSO

À RENVOYER AU PLUS VITE SVP,  
AVANT LE 25 JUILLET 2020  
AU PLUS TARD.

**actif-traffic**  
En avant toute !

**actif-traffic**  
Case Postale 325  
1211 Genève 19